



Procès-verbal du BUREAU SYNDICAL du 1^{er} Juillet 2024

Le lundi 10 juillet 2024 à 09h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, président, du Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUVEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.			X
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.			X
CHAZE M. (VP)	X			BOUSCHON M. (VP)	X		

La réunion a été ouverte par Patrick COUDENE, qui a accueilli les membres du Bureau et a excusé les absents.

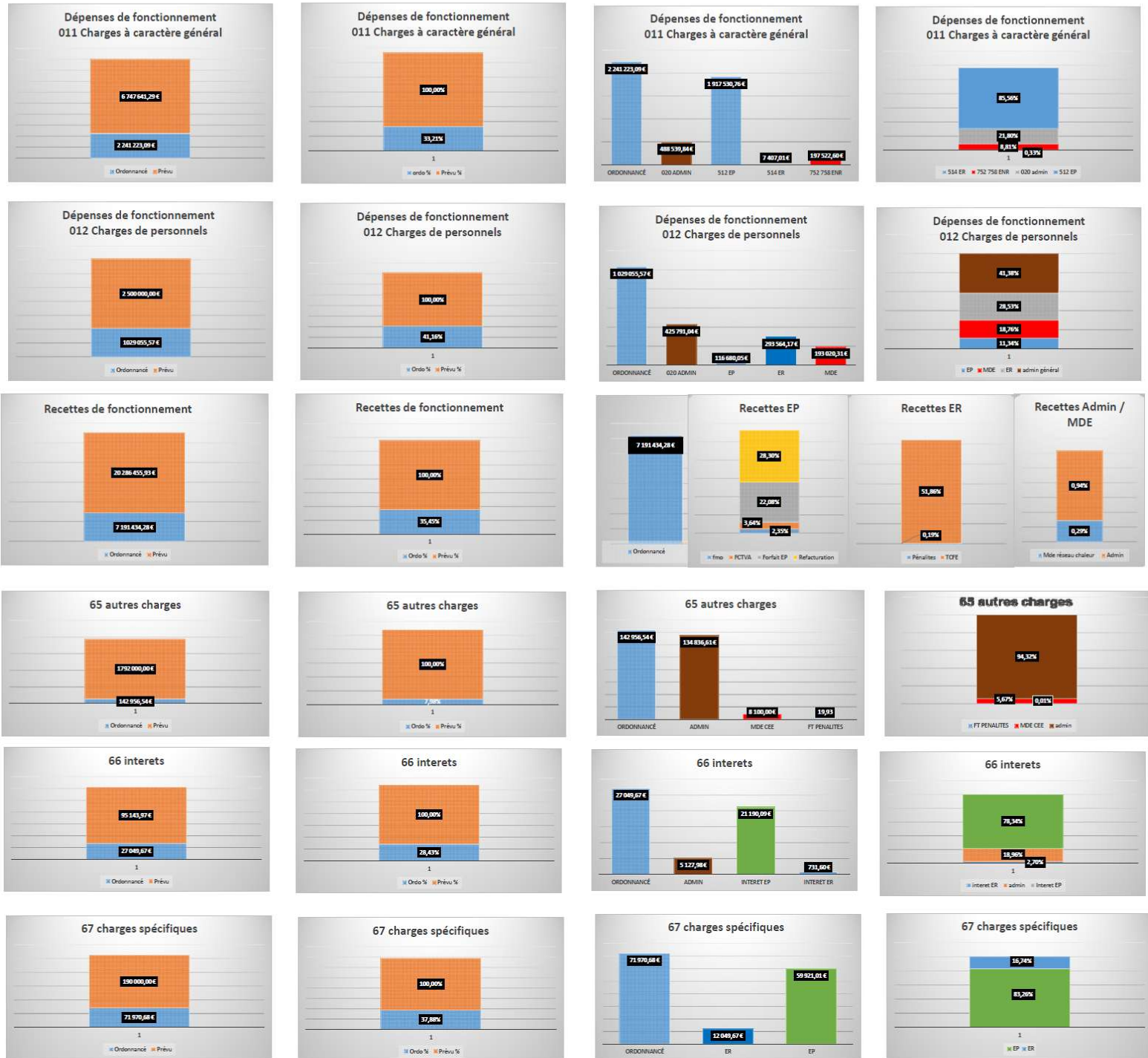
Le quorum a été atteint avec 10 membres présents.

L'ordre du jour proposé et approuvé par les participants :

1. Situation budgétaire
2. Trésorerie
3. Paiements ER et EP
4. Subvention TELECOM
5. Opérations sous mandats - maîtrise d'ouvrage déléguée pour la coordination des travaux d'enfouissement ou d'extension de réseaux
6. Programme ACTEE + Le Fonds Chêne 4
7. Convention pluriannuelle de Partenariat entre le SDE 07 et L'ALEC07 pour 2024 - 2026
8. Subvention CEE programme 2024
9. Convention tripartite entre le SDE07, ARDECHE HABITAT et la Commune de PRIVAS relative à l'entretien et à la maintenance d'équipements d'éclairage public
10. Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une centrale photovoltaïque sur la construction du groupe scolaire de Saint Marcel d'Ardèche
11. Divers.

1. Situation budgétaire

Dépenses et recettes de fonctionnement

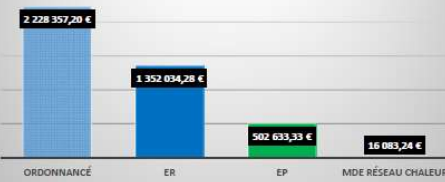


Dépenses et recettes d'investissement

Recettes d'investissement 13



Recettes d'investissement 13



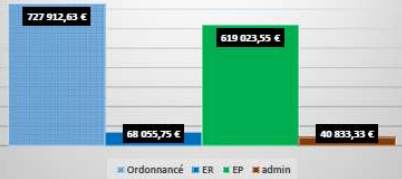
Recettes d'investissement 13



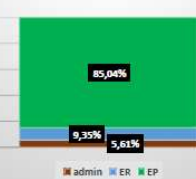
Dépenses emprunt (capital)



Dépenses emprunt (capital)



Dépenses emprunt (capital)



Recettes d'investissement (emprunt)



Recettes d'investissement (emprunt)



Recettes d'investissement (emprunt)



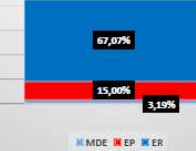
Dépenses d'investisemnt (immobilisations)



Dépenses d'investisemnt (immobilisations)



Dépenses d'investisemnt (immobilisations)



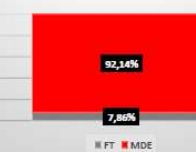
dépenses d'investissement subventions d'équipement



dépenses d'investissement subventions d'équipement



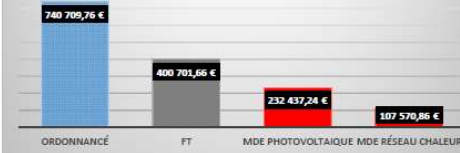
dépenses d'investissement subventions d'équipement



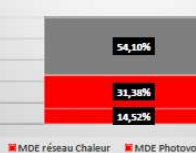
dépenses d'investissement opérations pour compte de tiers 4581



dépenses d'investissement opérations pour compte de tiers 4581



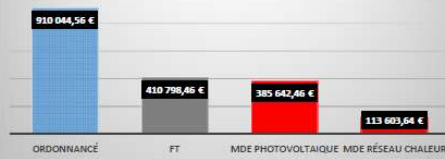
dépenses d'investissement opérations pour compte de tiers 4581



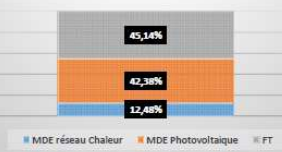
Recettes d'investissement opérations pour compte de tiers 4582



Recettes d'investissement opérations pour compte de tiers 4582



Recettes d'investissement opérations pour compte de tiers 4582



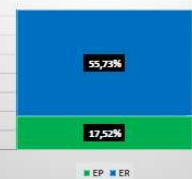
Immobilisations en cours 2315/ 2317



Immobilisations en cours 2315/2317



Immobilisations en cours 2315/2317



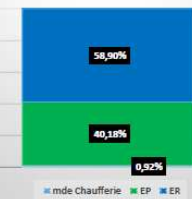
Recettes d'investissement 276



Recettes d'investissement 276



Recettes d'investissement 276



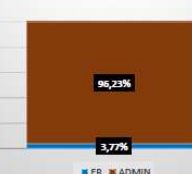
Immobilisations corporelles



Immobilisations corporelles



Immobilisations corporelles



2. Trésorerie

Bureau du Lundi 1 juillet 2024
Trésorerie SDE07

MOIS	2024	2023	2022	2021	2020	2019
JANVIER			2 820 795,08 €	414 646,06 €		806 355,32 €
FEVRIER		4 953 514,68 €			3 291 268,15 €	235 060,38 €
MARS	1 243 008,50 €		2 770 175,06 €	2 081 000,00 €		141 350,00 €
AVRIL		2 779 706,10 €	1 183 069,43 €	1 618 419,73 €		
MAI	5 180 519,6 dont 1 953 432€ emprunt EP restant			1 066 985,82 €		548 000,00 €
JUIN	4 839 203,01 dont 1 869 694,80 emprunt EP restant	4 516 419,32 €	1 329 427,95 €	1 561 160,40 €	610 056,17 €	2 028 401,60 €
JUILLET						
AOÛT						1 108 703,06 €
SEPTEMBRE		4 539 490,12 €	711 924,52 €	1 806 376,45 €		
OCTOBRE		4 894 367,52 €	3 161 359,04 €		1 422 601,94 €	1 082 448,85 €
NOVEMBRE		4 894 367,52 €	3 161 359,04 €	1 650 498,90 €	2 163 658,82 €	533 351,70 €
DECEMBRE					2 315 583,20 €	2 673 877,68 €

DEPENSES A VENIR

Factures attente paiement TP					275 040,30 €
Demandes d'acompte à régler					1 505 659,74 €

TOTAL 1 780 700,04 €

LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE

Initiale	2 000 000,00 €
Disponibles	2 000 000,00 €

ETAT DES RESTES A RECOURER

RAR 2022	4 326,07 €
RAR 2023	332 123,71 €
RAR 2024	4 657 558,12 €

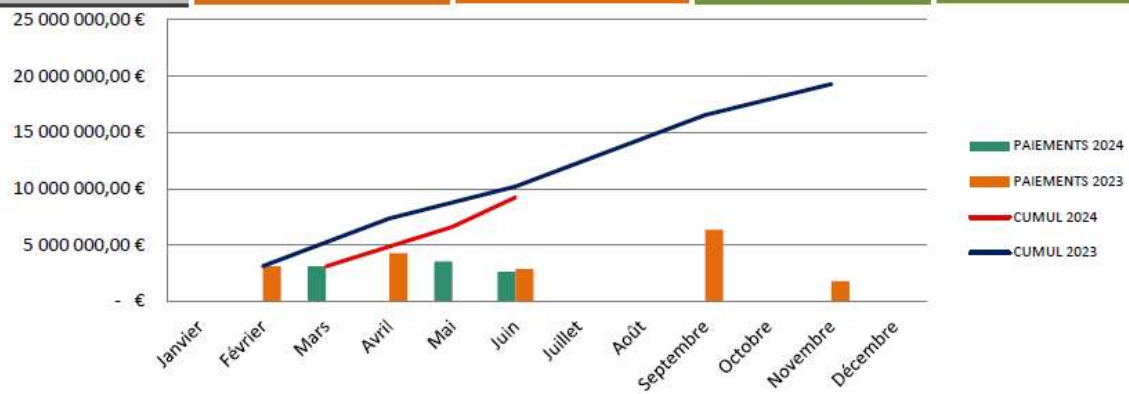
4 994 007,90 €

3. Paiements ER et EP

BUREAU DU LUNDI 1 juillet 2024

PAIEMENTS TRAVAUX ER -EP

	2024		2023	
	PAIEMENTS 2024	CUMUL 2024	PAIEMENTS 2023	CUMUL 2023
Janvier				
Février			3 106 820,37 €	3 106 820,37 €
Mars	3 098 665,62 €	3 098 665,62 €		
Avril			4 263 418,70 €	7 370 239,07 €
Mai	3 522 466,49 €	6 621 132,11 €		
Juin	2 602 477,36 €	9 223 609,47 €	2 839 418,41 €	10 209 657,48 €
Juillet				
Août				
Septembre			6 357 942,52 €	16 567 600,00 €
Octobre				
Novembre			1 774 500,56 €	19 306 078,45 €
Décembre				



REPARTITION DES PAIEMENTS A CE JOUR : ER 6 981 762,68€

EP 2 241 846,79€



4. Subvention TELECOM



TELECOM

BUREAU DU LUNDI 1 JUILLET 2024

BP 2024 : 500 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITE	LIBELLE	DEVIS H.T.	SUBVENTION
220045T	1 ACCONS	FT 22/0016 - Trvx Coord - ENF - La Mothe	12 089,27 €	6 045,00 €
220044T	1 ACCONS	FT 22/0015 - Trvx Coord - ENF - Chapon tranche 2	14 570,73 €	7 285,00 €
220043T	1 ACCONS	FT 22/0014 - Trvx Coord - ENF - Chapon tranche 1	3 435,20 €	1 718,00 €
220028T	127 LALEVADE D'ARDECHE	FT 22/0001 - Trvx Coord. ENF - Rue des Ecoles poste LA GARE	6 637,46 €	3 319,00 €
220003T	107 JAUJAC	FT 21/0172 - Trvx Coord. Fiabilisa4on BT poste VILLAGE JAUJAC	9 557,64 €	4 779,00 €
210051T	152 MAUVES	FT 21/0255 - Trvx Coord. ENF - Rue des Launays	14 150,51 €	7 075,00 €
200094T	342 VILLEVOCANCE	FT 20/0153 - Trvx Coord DEGATS NEIGE - Poste POINAS	12 223,39 €	6 112,00 €
TOTALUX H.T.			72 664,20 €	36 333,00 €

5. Opérations sous mandats - maîtrise d'ouvrage déléguée pour la coordination des travaux d'enfouissement ou d'extension de réseaux

Exposé des motifs

Le SDE07 est maître d'ouvrage de travaux d'électrification et à ce titre réalise l'enfouissement ou l'extension des réseaux électriques, tout en s'efforçant de faciliter la coordination de ces actions avec celles d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage public, ou de télécommunication.

Si la commune décide d'enfouir ou de réaliser une extension de ces réseaux en coordination avec les travaux du SDE 07 sur le réseau public d'électricité, et que la commune n'a pas transféré la compétence éclairage public au SDE 07, alors elle en assure la maîtrise d'ouvrage et le Syndicat apporte, éventuellement, une aide financière.

Afin d'apporter une aide supplémentaire aux communes, le SDE07 a introduit dans la dernière modification de ses statuts la possibilité d'exercer à la demande de ses adhérents la coordination de l'ensemble des travaux de dissimulation ou d'extension par **transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage**.

Le SDE07 propose aux communes une convention par laquelle elles confient au SDE07 pour une opération identifiée la réalisation des travaux d'éclairage public, lorsqu'elles ne lui ont pas transféré cette compétence, et/ou d'enfouissement des lignes téléphoniques ou d'extension du génie civil lié à ce réseau, en coordination avec les travaux d'électrification rurale.

Par délibération en date du 24 juin 2006, le bureau syndical a adopté un modèle de convention.

Plusieurs collectivités ont souhaité transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage et/ou de télécommunications.

Les opérations faisant l'objet de la présente délibération sont listées en annexe.



Sous réserve d'obtenir leur délibération et conformément à la délégation du comité syndical en date du 12 octobre 2008, en application éventuelle de l'article 5.2 de ses statuts concernant les travaux de renouvellement d'installations d'éclairage public et conformément à l'application éventuelle de la délibération du comité syndical du 09 novembre 2015 concernant les extensions d'installations de communications électroniques, je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec ces communes.

Les crédits correspondants, en recette comme en dépense, seront inscrits au budget au titre des opérations pour compte de tiers.



ÉLECTRIFICATION RURALE

BUREAU DU LUNDI 1 JUILLET 2024

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	TRAVAUX	MONTANT H.T.		
				ÉLECTRICITÉ	ÉCLAIRAGE	TÉLECOM
24/0119	12	LES ASSIONS	LOT COM – Parcelle B 521 – Poste MASSOTS	44 086,00 €	0,00 €	5 170,73 €
24/0084	7	ALISSAS	ENF – Poste ROCHES – Hameau de LEMPS	147 436,54 €	0,00 €	25 419,53 €
24/0039	8	ST GERMAIN	RENF - Poste PRADEAUX	105 981,77 €	0,00 €	33 696,86 €
24/0034	11	CHASSIERS	ENF – Poste JULIENNE	107 890,93 €	0,00 €	14 443,71 €
24/0031	9	LAVEVADE D'ARDECHE	FIAB - Poste HOSTE DU FAU	175 516,57 €	0,00 €	19 961,25 €
24/0030	14	VOGUE	ENF - Poste PUSSOU	69 547,68 €	0,00 €	21 672,59 €
24/0026	8	ST GERMAIN	ENF - Poste PRADEAUX	223 928,29 €	0,00 €	21 837,02 €
23/0156	15	ST MONTAN	EXT C5 - Parcelle AI 292 - Poste PLACE DU PONT	38 849,20 €	0,00 €	8 218,87 €
TOTAL H.T.				913 236,98 €	0,00 €	150 420,56 €



6. Programme ACTEE + Le Fonds Chêne 4

Le Fonds CHÊNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+ (PRO-INNO-66), troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

Comme les deux précédentes éditions, ACTEE+ continue, via le Fonds CHENE, à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une **aide à la décision en amont des travaux de rénovation** énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie. L'objectif est de les aider à lever les freins qu'elles peuvent rencontrer pour favoriser le passage à l'acte.

Le programme finance :

- Les postes d'économies de flux, véritable ambassadeur de l'efficacité énergétique au sein des collectivités
- Les outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques afin de cibler les gisements d'économies d'énergie
- Les études énergétiques (technique, financière) pour caractériser son patrimoine et vérifier la faisabilité des travaux
- Les études de MOE pour affiner les programmes de travaux de rénovation énergétique
- Les prestations d'AMO pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions techniques, juridiques et financières en lien avec l'efficacité énergétique

Le Bureau syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention au programme ACTEE+ CHENE 4 avant la date limite du 20 septembre 2024 pour accompagner les collectivités dans leur transition énergétique et de signer tous documents afférents au programme.

7. Convention pluriannuelle de Partenariat entre le SDE 07 et L'ALEC07 pour 2024 - 2026

Afin de se donner la visibilité nécessaire à une coopération satisfaisante, le SDE 07 et l'ALEC07 ont souhaité formuler conjointement un projet de coopération. Ce projet identifie les principaux axes de coopération entre les parties et les engagements réciproques des deux partenaires. Ce projet de coopération prend la forme d'une convention pluriannuelle d'objectifs, telle que définie par la circulaire ministérielle n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Le principe de répartition de la convention stipule que le SDE 07 est l'unique interlocuteur des collectivités sur la politique énergétique en lien avec leur patrimoine, l'ALEC07 étant l'interlocuteur principal sur l'animation des politiques territoriales à destination de l'ensemble des publics (particuliers, entreprises...).

La convention définit le cadre de cette collaboration et elle est conclue pour une durée de 36 mois avec un montant annuel de 20 000 euros.

8. Subvention CEE programme 2024

BUREAU DU LUNDI 1 JUILLET 2024

BP 2024 : 0 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
23-0103CEE	242 ST GINEYS EN COIRON	pose de radiateurs électriques logement communal	1 606,01 €	803,01 €
23-0093CEE	19 AUBENAS	MENUISERIE DU CENTRE LEBOURNOT	99 276,00 €	15 000,00 €
22-0142CEE	186 PRIVAS	Remplacement des luminaires par des Led à l'école Rosa Parks (AX482)	34 528,00 €	7 369,75 €
22-0024CEE	327 UZER	Réhabilitation du bâtiment de la cure (A146)	19 433,00 €	0,00 €
21-0058CEE	10 ANNONAY	Rénovations des écoles maternelles et élémentaires Font Chevalier (AI80)	134 932,00 €	16 753,45 €
TOTAUX H.T.			289 775,01 €	39 926,21 €

9. Convention tripartite entre le SDE07, ARDECHE HABITAT et la Commune de PRIVAS relative à l'entretien et à la maintenance d'équipements d'éclairage public

Le président invite les membres du bureau à se prononcer sur la signature d'une convention entre le SDE07, Ardèche Habitat et la commune de PRIVAS.

Cette dernière vise à clarifier et encadrer les relations entre les 3 partenaires désignés ci-dessus pour les installations d'éclairage public actuellement entretenues par Ardèche Habitat.

Par cette convention, Ardèche Habitat confie donc l'entretien et la maintenance d'environ 110 points lumineux (susceptibles de varier en cours d'exécution de la convention) au SDE07, syndicat mixte compétent en matière d'éclairage public sur le territoire de la commune de PRIVAS.

Les missions prises en charge par le SDE07 dans le cadre de cet accord donneront lieu à l'établissement d'une facture et d'un titre exécutoire notifiés annuellement par tout moyen à Ardèche Habitat portant sur la contrepartie financière à percevoir par le syndicat au titre du remboursement des frais strictement engagés. Cette compensation réglée par Ardèche Habitat porte uniquement sur les charges d'entretien, de maintenance et de fonctionnement pour le service rendu. Son calcul est détaillé dans la convention jointe à cette délibération.

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties contractantes. Elle est conclue pour une durée de cinq (5) ans et sera prolongée tacitement pour la même durée, sauf en cas de dénonciation par l'une des parties.

Monsieur le Président demande donc aux membres du bureau de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.



10. Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une centrale photovoltaïque sur la construction du groupe scolaire de Saint Marcel d'Ardèche

La commune de Saint Marcel d'Ardèche souhaite agir en faveur de la transition énergétique et à ce titre elle envisage de produire localement une part de ses besoins en électricité via une source d'énergie renouvelable.

Le Président indique qu'afin d'étudier ce projet, la commune de Saint Marcel d'Ardèche a sollicité l'aide du SDE07 dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable. Cette étude a été réalisée par les services du SDE07 en novembre 2023 et correspondait à la mise en place d'une installation sur le projet de construction du groupe scolaire.

La puissance totale qui pourrait être installée sur ce bâtiment a été estimée à 100 KWc. La production d'énergie de cette installation, estimée à 128,570 MWh.

Le Président précise que cette installation permettra à la commune de couvrir 70 % des besoins en électricité de ses bâtiments communaux.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 122 083 euros HT comprenant, le raccordement au réseau public, les installations photovoltaïques, le monitoring, les frais d'ingénierie et une part liée aux imprévus de 5%.

Le président informe le bureau syndical que la commune a validé ce projet lors de son conseil municipal du 11 juin 2024 et qu'elle souhaite mandater le SDE07 pour la réalisation de ce projet et ce en application des dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Ainsi, sur la base de l'étude réalisée, l'enveloppe prévisionnelle de ce projet d'investissement est de 122 083 euros HT, dont une rémunération de 3% du SDE07 de 3 556 euros HT.

En ce qui concerne les subventions, le maître d'ouvrage percevra directement l'ensemble des subventions sollicitées pour la réalisation de cette opération.

Dès que la réception des ouvrages aura été prononcée, la commune réalisera elle-même la gestion complète, l'exploitation, et le fonctionnement de l'installation de production photovoltaïque.

Le président

Patrick COUDENE

